



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 19 RAMADAN 1435 (17 JUILLET 2014)**

\*

- I. Le ministre de l'économie et des finances a présenté un exposé sur le bilan de l'exécution de la loi de finances pour l'année budgétaire 2014.
- II. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :

**Projet de loi :**

- **Projet de loi n° 33-13** relative aux mines

**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées  
et qui seront examinées par une commission ministérielle présidée par le Chef du gouvernement.**

**Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2-14-397** modifiant et complétant le décret n° 2-86-806 du 19 safar 1414 (9 aout 1993) pris pour l'application de la loi n° 31-86 instituant l'établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations.

**Approuvé**

2. **Projet de décret n° 2-14-377** portant réorganisation de l'Institut supérieur des pêches maritimes.

**Approuvé**

**Convention internationale :**

- **Protocole additionnel** à l'accord fait à Abidjan le 19 mars 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire sur la promotion et la protection réciproques des investissements, fait à Abidjan le 25 février 2014.

- **Projet de loi n° 55-14** portant approbation du Protocole additionnel mentionné ci-dessus.

**Approuvés**

- II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. Le directeur du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra ;
2. Le directeur du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de la région de Fès-Boulemane ;
3. Le directeur du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de la région de Souss-Massa-Drâa ;
4. Le directeur du centre de formation des inspecteurs de l'enseignement.